



divorce et vente d'une maison

Par **bspp57**, le **09/02/2010** à **17:23**

bonjour a tous

je vient vers vous afin d'avoir une petite aide, je vais tenté de ésumé un peu ma situation. debut 2003 séparation avec mon ex épouse, je prend tous les credits a ma charge, conciliation quelques mois plus tard, l'ordonnance stiplue que j'ai l'atribution du domicile conjugale. lors de la 2 eme conciliation, mon ex épouse ne donne plus de signe, et pour ma part je baisse les bras. entre temps, je paye tjrs et biensur j'ai des saisie sur salaire concernant des dettes du couples, je tente de subvenir tant bien que mal. 2009,re conciliation, mon ex epouse demande la la moitié du bien (la maison), je précise tjrs que c'est moi qui la paye depuis fin 2002, la juge rend l'ordonnance en stipulant cette fois ci que je suis logé a titre honnereux et gracieux, donc je lui doit un loyer virtuel. entre temps, je n'arrive plus du tout a subvenir aux credit, donc je monte un dossier de surendettement qui est accepté fin octobre et celui ci et à mon nom, mon ex epouse n'y apparait pas. je vient de signé pour la vente de ma maison cette apres midi. mon ex epouse elle, pour sa part exige la moitié du prix de vente de la maison. ma question est la suivante, qu'ai je comme solution pour récupérer l'argent du pret que j'ai injecté depuis fin 2002? ai je un recours? que dois je mettre dans le calcul pour me faire remboursé aussi bien les taxes d'habitation fonciere, assurance etc.....?? merci de votre aide.
cordialement.

Par **associationEVA**, le **27/04/2010** à **23:02**

Monsieur,

Le régime de la communauté légale révèle ici ses limites... Pour information, sachez que l'association EVA est désormais en mesure de vous proposer des solutions patrimoniales sur mesure qui peuvent vous permettre de rester dans votre maison après un divorce, au moins pendant plusieurs années, même si vous n'avez pas les moyens de racheter la part de votre ex-mari, et tout en permettant à celui-ci de récupérer sa part. Nous pouvons même l'aider, lui aussi, à s'installer dans un logement assez grand pour qu'il puisse y accueillir ses enfants. N'hésitez pas à nous demander plus de renseignements : contact.eva@sfr.fr

Par **Mimi**, le **23/05/2016** à **13:07**

Bonjour

Je viens de recevoir l'ordonnance du juge concernant mon divorce, j'ai 2 mois pour trouver un logement, madame jouit de la maison à titre gratuit car elle a la garde des enfants moi je les prends un week-end sur 2 et la moitié des vacances

Je souhaiterais que la vente de la maison se fasse le plus vite possible mais je doute que madame soit du même avis que moi. J'ai fait une demande de logement mais cela ne bouge pas beaucoup donc je ne sais pas où aller ni où recevoir mes enfants. Pourriez-vous m'aider merci

Par **Mimi**, le **23/05/2016** à **16:07**

Y a-t-il un autre moyen (téléphonique ou mail) pour prendre contact avec l'association Eva

Par **Mimi**, le **23/05/2016** à **16:10**

Y a-t-il un autre moyen (téléphonique ou mail) pour prendre contact avec l'association Eva